



Roquebrune Infos

Bulletin municipal Numéro 4 - Janvier 2016

Page 1/10

Le mot du Maire,

*Chères Roquebrunoises,
Chers Roquebrunois,*

Permettez-moi, avant tout, de vous adresser en ce début d'année tous mes vœux pour 2016. Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons santé, bonheur et succès dans vos projets personnels et professionnels.

2016 sera, pour nos communes, une année charnière. Elle verra probablement se préparer l'évolution du paysage intercommunal. La loi NOTRe, votée par le gouvernement pendant l'été 2015, prévoit un certain nombre de changements dans nos relations avec l'intercommunalité. Aussi, au-delà de l'annonce d'une éventuelle fusion, un certain nombre de compétences lui seront dans les années à venir transférées.

Comme nous l'avons déjà fait par le vote défavorable sur la fusion lors du dernier Conseil Municipal, il appartiendra cette année au conseil et moi-même d'exiger des précisions et des informations sur l'avenir de notre commune dans ce processus. Face à la réduction des dotations de l'état, l'augmentation des charges et des nouvelles normes que nous impose l'état (accessibilité, interdiction de produits chimiques pour le désherbage, gestion de l'assainissement...), l'arrivée de nouvelles charges issues des communautés de communes viendrait asphyxier encore davantage nos communes rurales. A nous de rester prudents.

2016 sera également une année de transition pour notre commune. Le résultat de l'enquête à laquelle vous avez participé cet été fait apparaître une large majorité en faveur du lotissement. Suite à ce constat, j'ai, d'ores et déjà, en accord avec le Conseil Municipal, engagé les démarches auprès d'un géomètre expert. Viendront ensuite, le chiffrage du projet avec la viabilisation et le dépôt du permis de construire. Ce projet devrait débuter courant 2017 pour se terminer en 2018 dans le meilleur des cas.

Je reste bien entendu à votre écoute pour de plus amples renseignements ou pour toutes autres propositions.

Une nouvelle fois, bonne année à tous !

Cordialement,

Benoît DESENLIS

Travaux

Juillet 2015 - Réfection de chaussée

Deux portions de route d'une longueur totale d'un Km ont été réalisées aux lieux dits LAMENSE et BELLEVUE. Ces travaux de réfection permettent de rendre à nouveau le chemin étanche aux intempéries et de boucher les trous. Le coût de cet investissement est de 18 000 €uros.



Août 2015 - Réfection chemin derrière la salle des fêtes

La municipalité a procédé à la réfection du chemin à l'arrière de la salle des fêtes. Un camion de pierre de Hèche a été épandu afin d'égaliser cette portion qui s'était dégradée avec le temps.

Août 2015 - Inauguration de la «Maison de la Chasse»

Le vendredi 7 Août 2015 a eu lieu l'inauguration de la «maison de la chasse». Ce local confectionné par les chasseurs pendant tout l'hiver, permet aux membres de l'association (55 personnes) de se retrouver avant et après les parties de chasse pour partager repas et histoires de chasse pour le plaisir de tous. Tous les travaux et fournitures ont été financés par l'association. Seuls les locaux sont mis à disposition par la mairie via une convention.

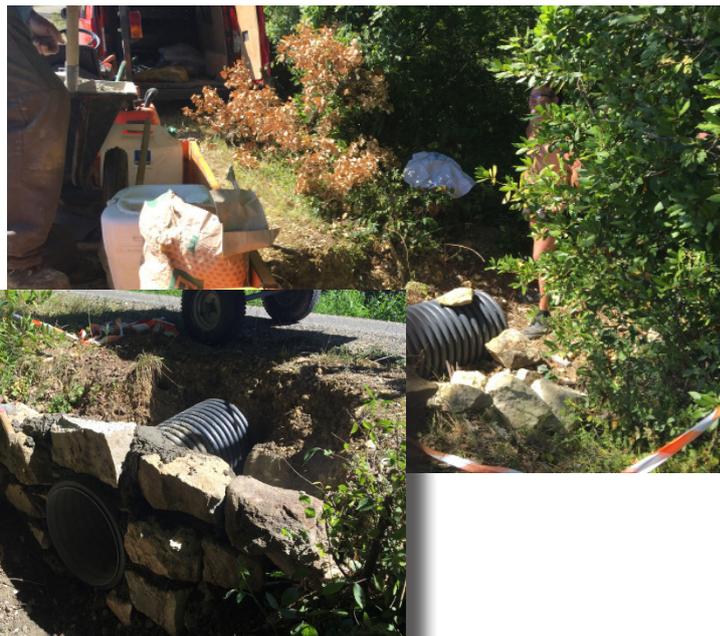


Travaux

Juillet et Août 2015 - Réfection aqueducs dans la commune

Suite aux intempéries du printemps et des années précédentes, certains aqueducs ont été dégradés. La mairie a procédé avec le cantonnier à la remise en état.

Le coût a été réduit grâce à la collecte de marchandises de récupération et à la participation de bénévoles de la commune.



Août 2015 - Déplacement des panneaux du village

La municipalité a procédé au déplacement des panneaux du village afin de respecter la carte communale dont la commune est dotée. La carte communale est consultable en mairie aux heures d'ouverture ou à la demande auprès du Maire.

Deux nouveaux panneaux seront installés en 2016 non loin de l'emplacement des poubelles où cette entrée du village n'est pas notifiée par la signalisation.



Octobre 2015 - Travaux d'hiver au village

Comme chaque année, la municipalité a procédé à différents travaux d'hiver dans la commune.

La taille des arbres a débuté, la clôture de l'ancienne école a été enlevée, les fleurs remisées pour les sauver du gel...



Octobre 2015 - Enlèvement des plots devant l'école

Suite à la fermeture de l'école, les plots de sécurité qui étaient installés devant celle-ci ont été enlevés par la municipalité. En effet, ils étaient dangereux lors des manifestations estivales réalisées sous le chapiteau. L'employé municipal a procédé à la remise en état des pavés.

La mairie a profité de ces travaux pour positionner des jardinières afin d'éviter la circulation des véhicules devant la salle des fêtes.



Décembre 2015 - Plantation d'arbres au village

La municipalité a procédé à la plantation de deux arbres «muriers platanes» autour des tables de pique nique.

Cet espace devrait évoluer courant 2016 avec l'arrivée d'une poubelle en bois, d'un barbecue fabriqué par l'association de chasse de Roquebrune, et d'un panneau qui abritera le plan du GR de Pays et des 2 circuits PR de la commune.



Vie Communale

Août 2015 - Fête locale

Pendant 3 jours le comité des fêtes a organisé la fête locale. Repas, Karaoké, concours de pétanque, randonnée de Quads, animations diverses ont été à l'honneur. La municipalité remercie toute l'équipe pour son dévouement et sa réussite.



19 septembre 2015 - Délégation de votre municipalité à la Préfecture du Gers

Une délégation de l'Association des Maires de France (AMF) où la commune de Roquebrune a été représentée par le Maire, a été reçue par monsieur le Préfet du Gers.

Cette délégation a remis au représentant de l'état une motion portant sur une forte inquiétude face à la réduction des dotations de l'état et les difficultés financières qui en

découleront pour les communes rurales du département.

11 Novembre 2015 - Cérémonie au monument aux morts

Une vingtaine de Roquebrunois s'est retrouvée devant le monument aux morts pour célébrer l'armistice de la « Grande Guerre »

Après le discours du Maire, un petit film a été projeté à la Mairie en mémoire des médaillés de guerre. Un apéritif a clôturé ce moment de recueillement.



16 Novembre 2015 - Minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris

Le conseil municipal accompagné par quelques habitants de Roquebrune s'est réuni devant la mairie pour une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.



01 Décembre 2015 - Installation des illuminations de Noël

Pour la deuxième année consécutive la municipalité a procédé à l'installation des illuminations de Noël. La mairie et l'ancienne école ont revêtu leur habit de lumières pour le plaisir de nous tous.



19 décembre 2015 - Arbre de Noël des enfants de Roquebrune

L'arbre de Noël des enfants de Roquebrune a eu lieu le 19 décembre 2015.

25 enfants âgés de 0 à 12 ans ont reçu un cadeau du Père Noël en personne. Celui-ci est arrivé sur un traineau moderne piloté par un des Adjoint.

Pour les enfants, gâteaux, bonbons, chocolat chaud étaient au rendez vous. Pour les adultes les élus avaient préparé du vin chaud et des châtaignes grillées.

Un bon moment d'échange et de fraternité entre tous les habitants de notre village.

Au vu du succès grandissant de cette manifestation, la municipalité la reconduira l'année prochaine.



Cadre de vie

Agenda d'accessibilité obligatoire:

La loi oblige désormais les collectivités à avoir l'ensemble des bâtiments publics accessibles aux personnes handicapées. La salle des fêtes, l'église, les toilettes publiques sont déjà accessibles. Seule la Mairie pose problème, avec un seuil d'accès trop en pente et une place de stationnement inexistante sur le parking la jouxtant. Après consultation des entreprises pour le chiffrage des travaux, le Maire a pu constituer les dossiers de subventions auprès du Conseil Régional, de l'état avec la DETR, et la réserve parlementaire de Madame la députée Gisèle BIEMOURET.

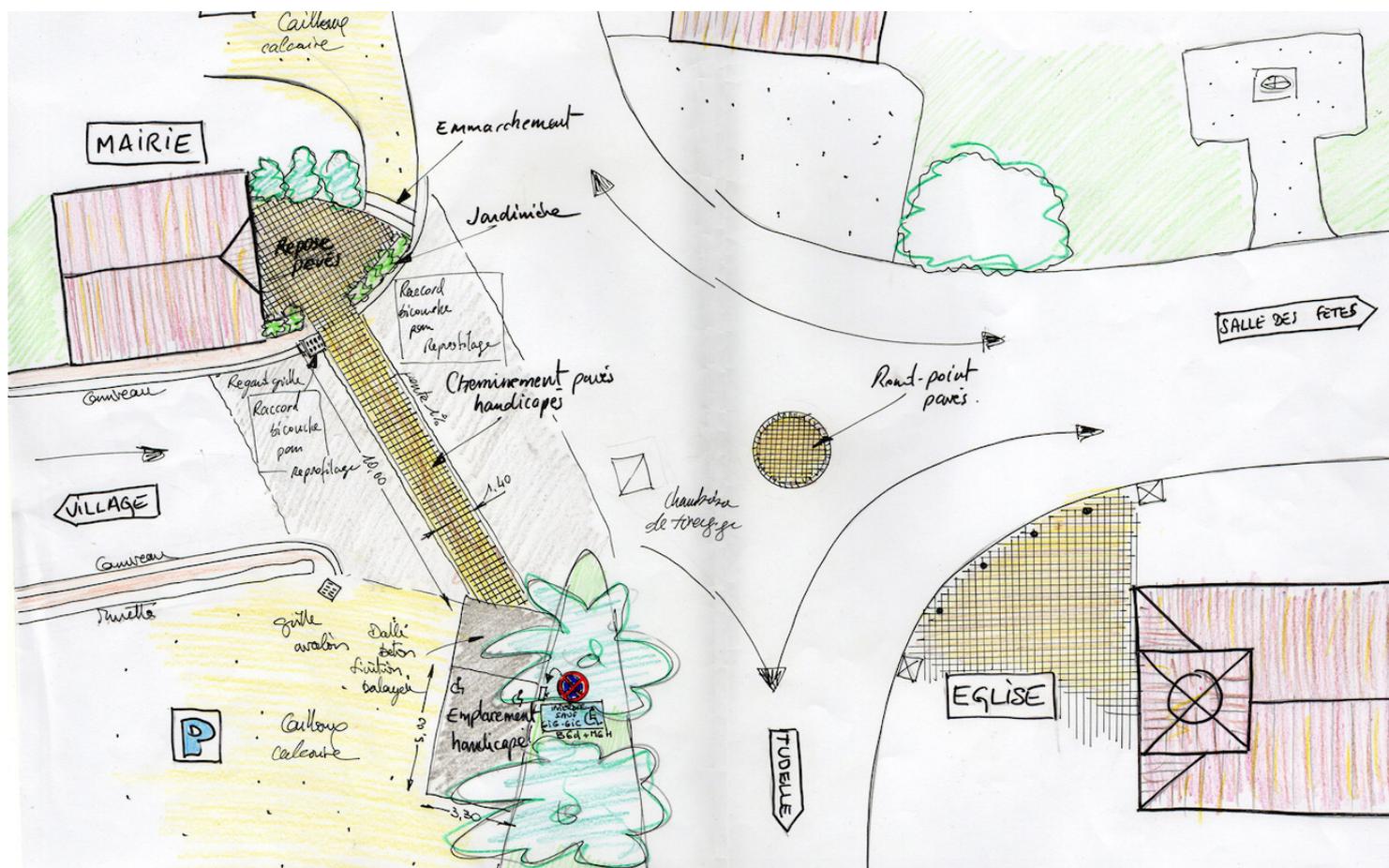


Le coût des travaux est estimé à 12 453,67 Euros HT et sera financé par:

- ETAT par la DETR: 40 %
- Conseil Régional: 25 %
- Réserve parlementaire par madame BIEMOURET: 15 %
Soit un total de subventions à hauteur de 80 %
- Commune de Roquebrune: 20 % soit 2490,73 €

Les travaux débiteront au premier semestre 2016.

Voici un croquis des futurs travaux:



Fiscalité

Le Conseil municipal de Roquebrune a voté en 2015 la reconduction des mêmes taux que 2014.

Rappel de la délibération prise en février 2015:

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux identiques à ceux appliqués en 2014.

Il ne souhaite pas augmenter la pression fiscale des administrés de la Commune tant que cela sera possible. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les taux proposés par le Maire qui restent donc inchangés à ceux de 2014 tels que:

- Taxe d'habitation: 10,18 %
- Taxe foncière (bâti): 13,38 %
- Taxe foncière (non bâti): 90,17 %

L'état quant à lui augmente ses bases de calcul telles que:

- Taxe d'habitation: 146 394 (2014) à 149 500 (2015)
- Taxe foncière (bâti): 98 047 (2014) à 99 100 (2015)
- Taxe foncière (non bâti): 34 483 (2014) à 34 700 (2015)



Voirie

Comme les deux années passées, la municipalité continuera l'entretien des chemins communaux cette année. Pas de réfection lourde programmée. L'essentiel de l'entretien passera par du point à temps réalisé par les élus et quelques bénévoles afin de réduire au maximum ce poste très lourd pour le budget de notre commune. **Seront concernés en 2016:**

- Chemin de Saint Pé: Réfection partielle avec réalisation de purges et curage des fossés
- Chemin de Lartet: En commun avec la commune de Préneron une journée citoyenne sera programmée pour réaliser du point à temps.
- Chemin de Garous: Point à temps
- Chemin de St Aubin: Point à temps
- Territoire de la commune en général: du point à temps sera réalisé en fonction des besoins. Un état des lieux sera réalisé avant les travaux.
- Fauchage en deux fois (banquettes au printemps et la totalité des talus courant juillet) de l'ensemble des chemins de la commune.

Le budget consacré aux chemins cette année sera de 17 000 €

Loisirs

Chemins de randonnées

L'année 2016 verra l'ouverture de deux circuits de randonnées dans la commune.

Ils viendront compléter le circuit du GR de Pays et de la route Européenne de d'Artagnan qui traversent la commune.

Le point de départ de ces circuits sera l'espace pique-nique créé en 2015.



Projets

Résultat de l'enquête été 2015

43 enquêtes sont revenues sur 69 familles concernées dans la commune.
Soit un taux de réponse de 62,31 %.

Le résultat est le suivant:

Choix n°1: Avis favorable pour la réalisation d'un Lotissement

28 réponses positives soit 66,67 %

Choix n°2: Avis favorable pour la Ré habilitation de l'école

14 réponses positives soit 33,33 %

Suite à cette consultation, le maire a déjà réalisé une première approche avec la consultation d'un géomètre expert afin de déterminer le nombre de lots possible.

Suivra courant 2016, le chiffrage de la viabilisation (assainissement, EDF, Eau, éclairage public, voies d'accès...) et le dépôt du permis de construire.

L'objectif serait de mettre en route le projet courant 2017 pour un achèvement en 2018 dans le meilleur des cas.



Point sur le cimetière:

La municipalité continuera en 2016 à entretenir le cimetière. Quelques projets devront voir le jour cette année à savoir:

- Réalisation d'allées dans la partie «terreuse»
- Implantation de poubelles de tri
- Réalisation d'un ossuaire et d'un dépositoire à partir d'un tombeau existant propriété de la commune.

Information sur la fibre optique dans la commune de Roquebrune

L'arrivée de la fibre optique et d'internet très haut débit a pris un léger retard. La connection devrait être réalisée courant février 2016.



Information sur la TNT Haute définition - Arrivée dans la commune le 5 avril 2016

Les avantages de cette évolution:

Une meilleure qualité de son et d'image : le changement de norme de diffusion va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la Haute Définition (HD).

Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite : dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD (L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC découverte, 6ter et HD1). De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G) dans les territoires. L'augmentation considérable du trafic de données mobiles sur Internet dans les années à venir amène l'Etat à anticiper ce besoin en fréquences, en transférant la bande des 700 MHz - où est actuellement diffusée une partie de la TNT- aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, indispensable au développement de l'économie numérique, s'étalera d'avril 2016 à juin 2019.

LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le 5 avril prochain, nous passerons à la TNT Haute Définition. En ligne de mire pour vous : tous vos programmes avec une meilleure qualité d'image et de son.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

SI VOUS RECEVEZ LA TÉLÉ PAR L'ANTENNE RÂTEAU, FAITES LE TEST POUR SAVOIR SI VOUS DEVEZ VOUS ÉQUIPER.



AFFICHEZ LA CHAÎNE 7 OU 57 SUR VOTRE POSTE et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche

LE LOGO «ARTE HD» APPARAÎT SUR LA CHAÎNE 7 OU LA CHAÎNE 57

Votre télé est compatible avec la TNT HD.

Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.

PAS DE LOGO HD

LE LOGO «ARTE HD» N'APPARAÎT NI SUR LA CHAÎNE 7 NI SUR LA CHAÎNE 57

Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD.

Il n'est pas nécessaire de la changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€). Sinon vous ne recevrez plus la télévision après le 5 avril.

Et n'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.



AUTRES MODES DE RÉCEPTION DE VOTRE TÉLÉ

CÂBLE / SATELLITE

Si vous recevez la télévision par satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

BOX ADSL / FIBRE

Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre équipement TV est déjà compatible HD.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirtnt.fr

ÉTAPE 2

LE 5 AVRIL

POUR RECEVOIR LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION, VOICI LA MARCHÉ À SUIVRE POUR RÉGLER VOTRE TÉLÉ.

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ COMPATIBLE TNT HD

1• Allumez votre télé. Utilisez ensuite la télécommande de votre télé

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ RELIÉE À UN ADAPTATEUR TNT HD

1• Allumez votre télé et votre adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de votre adaptateur

2• Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande

3• Sélectionnez **INSTALLATION/ REGLAGE/ RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement. Si le menu propose « mise à jour » ou « installation » optez pour « installation »

4• Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**. Si au cours de l'une de ces étapes un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »

5• Appuyez sur **OK**, patientez quelques minutes et **C'EST FAIT!**



Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur recevoirtnt.fr ou appeler le 0970 818 818 (prix d'un appel local / du lundi au vendredi de 8h à 19h)